

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2018**

Délibération
n° 2018.03.096

**Enfance et jeunesse :
conventions carte
Pass'Jeune 2018**

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Isabelle LAGRANGE à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

**DELIBERATION
N° 2018.03.096**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU

ENFANCE ET JEUNESSE : CONVENTIONS CARTE PASS'JEUNE 2018

Vu la délibération n°336 en date du 29 juin 2017, qui rappelle l'engagement de GrandAngoulême dans le cadre du dispositif Carte Pass' Jeune pour aider à la découverte d'activités sportives à travers les partenaires de la convention.

Considérant qu'en 2017, une enveloppe de **11 500 €** annuelle avait été dédiée au dispositif «Carte Pass'Jeunes», pour faire bénéficier les jeunes de moins de 20 ans (jusqu'à 25 ans pour les demandeurs d'emploi et étudiants) de tarifs préférentiels sur certaines activités sportives et culturelles de partenaires, **sur les communes d'Asnières sur Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle.**

Considérant les résultats de 2017 : 101 cartes distribuées, principalement à des enfants de primaires (36%) suivi des collégiens (17%) puis des maternelles (16%), et majoritairement à des filles (57%). Les activités sollicitées sont principalement l'équitation (44%) et le cirque (38%) et les demandeurs viennent surtout de Brie et Champniers (33% et 31% des demandes), également de Vindelle (13%).

A la vue des réalisations de 2017, il est proposé une enveloppe de **10 000€ pour l'année 2018.**

Le dispositif :

GrandAngoulême et les différents partenaires ont conventionné sur deux types de réductions :

- pour favoriser la **découverte et l'initiation de pratiques sportives et artistiques**, une remise de **50 %** plafonnée à un nombre maximum de prestations (défini avec chaque partenaire) par jeune et par année civile.
- pour **accompagner et soutenir la pratique d'activités onéreuses ou la formation**, une remise de **20 %** plafonnée à 500 € par jeune et par année civile.

Ces réductions sont valables sur présentation d'une carte « Pass'Jeune », annuelle et nominative.

Les 5 partenaires :

- Aéroclub Brie/Champniers : apprendre à piloter, faire un baptême de l'air
- Association « les Ailes Angoumoises et Charentaises » : pratique du planeur
- Association Planche de Cirque : pratique des arts du cirque
- L'Ecurie de Flore : pratique de l'équitation et baby poney,
- Le Petit trot Balzatois : pratique de l'équitation et baby poney,

Les bénéficiaires des tarifs privilégiés:

• Jeunes titulaires de la carte « Pass' jeune », délivrée et certifiée par la mairie où le jeune est domicilié, mais aussi les enfants des agents des communes ou regroupement de communes de l'ancienne communauté de communes Braconne et Charente.

• Les accueils de loisirs, syndicats, services municipaux, et associations portant sur la petite enfance, suivantes :

- Accueils de loisirs primaires concernés : Asbamavis du SIVOM AsBaMaVis, Safabrie de Brie, Toboggan et Trampoline de Champniers ;

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

- Accueils de loisirs adolescents concernés : Maison des jeunes du SIVOM AsBaMaVis, Centre ados de Brie, Salle des jeunes Eldor'ado de Champniers ;
- Service municipal : Tobopouce de la Mairie de Champniers
- Syndicat : SIVOS Coulgens Jauldes (dans le cadre de la garderie périscolaire)
- Associations concernées : Galipette de Brie, Les Petits Poucets de Champniers.

En contrepartie du soutien financier, les différents acteurs s'engagent à promouvoir GrandAngoulême en apposant la mention «avec le soutien de GrandAngoulême», accompagnée du logo de la communauté d'agglomération sur l'ensemble des supports d'information.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 7 mars 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER la poursuite, par GrandAngoulême, du dispositif « Carte Pass' Jeune » pour l'année 2018, et faire bénéficier de tarifs réduits les jeunes répondant aux critères d'éligibilité ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer les conventions avec les partenaires de ce dispositif,

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 11

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.
(Monsieur Jean-Claude COURARI ne prend part ni au débat ni au vote)**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 mars 2018	<u>Affiché le :</u> 26 mars 2018